

REGLEMENT CONCOURS DE PEINTURE

« MONTSEGUR »

Dans le cadre de la candidature du château de Montségur à l’UNESCO et de l’opération Grand Site de France, la ville de Lavelanet lance un grand concours d’art gratuit ouvert à toutes et à tous.

L’objectif de cette manifestation culturelle est de valoriser le patrimoine du Pays d’Olmes et de soutenir la candidature de Montségur.

**Un thème : l’art et l’histoire**

# Art 1. Modalités d’inscription

# Le concours est ouvert à tous les artistes, sculpteurs, photographes, peintres et dessinateurs amateurs et confirmés. L’inscription est gratuite.

Le formulaire d’inscription est disponible en ligne, sur le site de la ville de Lavelanet, ou en version papier au service Associations et citoyenneté et en mairie. Le dépôt des œuvres se fera à l’accueil de la mairie ou envoyées à : Concours Montségur-Mairie de Lavelanet, 09300 Lavelanet.

# Art 2. Déroulement

Une sélection sera ensuite exposée en décembre 2025, à la salle Myriam Léonard de Lavelanet, offrant au public un panorama inédit des regards portés sur Montségur.

# Article 3 : Support

# Toutes les formes d’expression plastique sont les bienvenues : peinture, dessin, photo (imprimée), collage (maximum 100x100), sculpture, couture…

Le matériel n’est pas fourni par l’organisateur.

Les œuvres réalisées et exposées devront être munies d’un système d’accrochage pour la présentation.

Les œuvres papier peuvent être encadrées ou munies d’un système d’accrochage.

# Art 4. Le jury

La composition du jury est décidée par l’adjoint au maire en charge de la culture et du patrimoine. Le nombre de personnes composant le jury est limité à sept.

# Art 5. Critères de jugement

* La qualité de la réalisation
* L’originalité de l’œuvre

Le jury reste seul juge de l’appréciation de ces critères.

**Art 6. Les catégories**

Afin d’encourager toutes les pratiques, le concours se décline en cinq catégories : enfants (moins de 12 ans), adolescents (12-17 ans), adultes, artistes professionnels et créations collectives (écoles, associations, familles, ateliers).

**La remise des prix se déroulera dans le cadre d’un événement festif, mi-décembre, dont nous vous communiquerons la date ultérieurement.** Le premier de chaque catégorie recevra un prix.

Toute œuvre exposée peut faire l’objet d’une reproduction photographique qui sera utilisée comme moyen de communication de la ville de Lavelanet.